



PRÉSIDENCE
DE LA RÉPUBLIQUE
DU SÉNÉGAL

COMMUNIQUÉ

du Conseil des Ministres N°40

MERCREDI 26 NOVEMBRE 2025



Le Conseil des Ministres s'est tenu le mercredi 26 novembre 2025, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Bassirou Diomaye Diakhar FAYE, Président de la République

AU TITRE DE LA COMMUNICATION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Le Chef de l'Etat a fait une communication portant sur les points suivants :

RENFORCEMENT DU PATRIOTISME ÉCONOMIQUE ET LANCEMENT EFFECTIF DE L'INITIATIVE « SUNU CHAMPION »

Abordant sa communication, Monsieur le Président de la République rappelle au Gouvernement la place primordiale qu'il accorde au développement du secteur privé national dans la mise en œuvre de la Vision « Sénégal 2050 ». Dans ce cadre, il demande au Premier Ministre de replacer davantage les acteurs du secteur privé national et les entreprises locales au cœur de la mise en œuvre des programmes et projets publics et d'accélérer la rénovation opérationnelle du cadre de pilotage et de suivi-évaluation des investissements privés au Sénégal.

Il annonce aussi qu'il présidera la première réunion du Conseil présidentiel de l'Investissement rénové, dans la deuxième quinzaine du mois de mars 2026 et demande au Premier Ministre de préparer, avec l'ensemble des acteurs impliqués, cette importante réunion qui entre dans le cadre du redressement et de la relance de l'économie nationale.

En outre, le Président de la République invite à veiller à l'exécution optimale des plans d'actions issus de la Stratégie nationale de Promotion de l'Investissement et de Développement du Secteur privé.

Il informe le Conseil de l'initiative présidentielle dénommée « Sunu Champion », qui sera effectivement déployée à partir du mois de décembre 2025, pour promouvoir l'émergence de champions nationaux, en vue de renforcer le rôle primordial des acteurs économiques nationaux et des entreprises locales dans la mise en œuvre de l'Agenda national de Transformation, Sénégal 2050.

REDYNAMISATION DU SECTEUR DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE

Soulignant la place fondamentale du secteur des Pêches, dans l'activité économique et la stabilité sociale, le Chef de l'Etat rappelle que la préservation et la gestion durable de nos



ressources halieutiques constituent deux principes directeurs majeurs pour la relance du secteur des pêches.

En conséquence, il instruit le Ministre des Pêches et de l'Economie maritime d'assurer le renforcement de la lutte contre la pêche illicite, la systématisation du repos biologique, ainsi que la surveillance et le contrôle accrus des activités et zones de pêche. Le Président de la République demande également de procéder à l'évaluation de l'impact des audits et mesures de gel des accords et de régulation des licences de pêche sur notre zone économique exclusive (ZEE).

Indiquant au Gouvernement l'urgence d'accélérer la mise en œuvre d'une nouvelle politique des pêches, le Chef de l'Etat insiste sur l'exploitation durable et optimale des ressources, l'adaptation de la pêche artisanale, l'approvisionnement correct du marché local en produits halieutiques accessibles, l'actualisation inclusive du Code des Pêches et l'application soutenue du Code de l'Aquaculture.

Il exhorte le Gouvernement à accroître les aménagements, équipements et lignes de financement du sous-secteur de l'Aquaculture, à accélérer la matérialisation des actions de modernisation des quais, pirogues et équipements de pêche, à initier un Plan de rénovation du Marché national au Poisson de Pikine et à bâtir un nouveau modèle de gouvernance du secteur des pêches plus inclusif et plus transparent.

ACCÉLÉRATION DU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT AÉRIEN

Après avoir félicité le Ministre des Transports terrestres et aériens pour le bon déroulement, à Dakar, du Comité des Ministres de l'ASECNA, le Chef de l'Etat rappelle au Gouvernement l'importance du développement du secteur aérien dans la Vision « Sénégal 2050 » et demande d'accentuer la revue prospective de la stratégie « Hub aérien » dans toutes ses composantes et financements.

Il instruit également d'accélérer la finalisation et la sécurisation des travaux de construction et de modernisation des aéroports régionaux et d'engager la modernisation soutenue des services et l'extension des infrastructures de l'Aéroport International Blaise Diagne (AIBD).

Soulignant la nécessité d'une maîtrise stratégique de la flotte, des investissements, de l'exploitation, de la qualité des services et du Plan de transformation de la Compagnie nationale Air Sénégal SA, le Président de la République engage le Premier Ministre à assurer une veille stratégique sur cette compagnie et à mettre en œuvre un Programme spécial de modernisation de l'Aéroport militaire « Léopold Sédar SENGHOR ».



AGENDA DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Le Chef de l'Etat a informé le Conseil qu'il a pris part au septième (7ème) sommet Union Africaine/Union Européenne, tenu du 23 au 25 novembre 2025, à Luanda en Angola, sur le thème « Promouvoir la paix et la prospérité à travers un multilatéralisme efficace ». Il a souligné sa participation à la plénière sur le thème « une coopération renouvelée et renforcée pour la paix et la sécurité et un engagement envers le multilatéralisme », au cours duquel il a mis l'accent sur l'environnement géopolitique mondial préoccupant et formulé des propositions pour promouvoir la paix et la sécurité en Afrique.

En marge des travaux, il a tenu des rencontres bilatérales avec le Président de la République Démocratique du Congo, le Président de la République gabonaise, le Chancelier allemand, le Président de la Banque Africaine de Développement (BAD) et la Présidente de la Banque Européenne de Reconstruction et de Développement (BERD).



AU TITRE DE LA COMMUNICATION DU PREMIER MINISTRE

Monsieur le Premier Ministre a débuté sa communication sur les orientations du Gouvernement en matière de sécurité alimentaire, nutritionnelle et sanitaire. Il a fait observer que le Sénégal, à l'instar des autres pays du monde, est confronté à des crises sanitaires multisectorielles et à divers chocs. Ces fléaux interpellent l'État sur le dispositif mis en place pour protéger les populations contre les aléas de la vie, assurer la stabilité sociale, la paix et la santé publique, qui constituent une préoccupation constante du Gouvernement.

Le Premier Ministre a ainsi fixé des orientations précises pour l'action gouvernementale dans ce domaine, dans le cadre d'une stratégie globale et intégrée de prise en charge des missions et d'une rigoureuse harmonisation des interventions sectorielles, notamment à travers un système d'alerte précoce, une vigilance renforcée et des interventions appropriées et bien coordonnées.

Dans ce sens, il a abordé la réactualisation de la Stratégie nationale de Sécurité alimentaire et de Résilience (SNSAR) pour l'arrimer aux orientations de l'Agenda national de Transformation, Sénégal 2050. Cette stratégie révisée sera opérationnalisée par le Programme d'Appui à la Sécurité alimentaire et à la Résilience (PNASAR), permettant de renforcer l'efficacité des réponses aux crises alimentaires et de refonder les approches de prévention et de gestion des crises de manière structurelle.

Le Premier Ministre a rappelé que l'ancrage institutionnel, au niveau de la Primature, de programmes et de structures de coordination vise à créer de véritables synergies pour renforcer l'impact global des politiques publiques et prévenir les chevauchements, compte tenu du caractère multidisciplinaire et multisectoriel des interventions.

Il a souligné, également, qu'au regard de la multiplicité des acteurs et de la nécessité de veiller à l'harmonisation des interventions, il convient de mettre en avant l'approche territoriale coordonnée par les autorités décentralisées et déconcentrées.

A cet effet, le Premier Ministre a adressé des instructions au Ministre, Secrétaire général du Gouvernement, en relation avec les ministères sectoriels, pour assurer une mise en cohérence effective des politiques sectorielles avec la stratégie du Secrétariat technique du Conseil national de Sécurité alimentaire (CNSA).

Il a clos sa communication sur trois projets : la sécurisation de la liaison maritime Dakar–Gorée, l'autoroute Dakar–Tivaouane–Saint-Louis et l'Agropole Sud. Il a présenté leur état d'avancement et les contraintes constatées, avant de donner des instructions pour diligenter leur accélération. Ces projets illustrent, selon lui, la nécessité impérieuse d'aligner les procédures administratives sur le rythme et l'ambition du Plan de Redressement économique et social et de l'Agenda national de Transformation, Sénégal 2050.



AU TITRE DES COMMUNICATIONS DES MINISTRES

Le Ministre de l'Energie, du Pétrole et des Mines a fait une communication sur l'élaboration de la Stratégie d'Accès universel à l'Electricité à l'horizon 2029 et l'approvisionnement du pays en produits pétroliers.

Le Ministre de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Elevage a présenté une communication sur la préparation de la campagne de commercialisation 2025/2026.

Le Ministre de la Microfinance, de l'Economie sociale et solidaire a fait une communication sur la Stratégie d'Accès des Organisations de l'Economie sociale et solidaire à la Commande publique.

Le Ministre de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme a fait une communication sur l'organisation de la première (1ère) édition du Festival Ouest africain des Arts et de la Culture (ECOFEST).

AU TITRE DES TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

Le Conseil a examiné et adopté :

- le projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier la Convention relative à l'extradition entre la République du Sénégal et la République de Gambie, signée à Dakar, le 12 mars 2020 ;
- le projet de décret portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de la Commission des Achats de l'Etat.



AU TITRE DES MESURES INDIVIDUELLES

Le Président de la République a pris les décisions suivantes :

• *Au titre du Ministère de l'Énergie, du Pétrole et des Mines*

Monsieur Alioune SECK, Ingénieur Géologue, est nommé Directeur général de PETROSEN Exploitation et Production, en remplacement de Monsieur Talla GUEYE.

• *Au titre du Ministère de la Famille, de l'Action sociale et des Solidarités*

Monsieur Souleymane DIALLO, Inspecteur de l'Enseignement élémentaire, est nommé Secrétaire général de l'Office national des Pupilles de la Nation (ONPN), poste vacant.

• *Au titre du Ministère de l'Industrie et du Commerce*

Monsieur Cheikh Moussa KANE, Titulaire d'un diplôme d'Ingénieur en Statistique Informatique appliquée et d'un Master en Suivi-Evaluation des Projets, est nommé Président du Conseil d'Administration du Laboratoire national d'Analyse et Contrôle (LANAC), en remplacement de Monsieur Abdoul SY, appelé à d'autres fonctions.

Marie Rose Khady Fatou FAYE

*Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre,
Chargée des Relations avec les Institutions,
Porte-parole du Gouvernement*